

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**SENAT**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
Direction des Séances  
Division des plénières

**SESSION ORDINAIRE**  
**DE SEPTEMBRE 2024**  
**(1<sup>ère</sup> S.O)**

**PROCES-VERBAL N° 11 DE LA SEANCE PLENIERE**  
**DU LUNDI 02 DECEMBRE 2024**

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom left corner of the page.

Palais du peuple

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

## I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue, le vendredi 22 novembre dernier, est reprise ce lundi 02 décembre 2024, à 13 heures 45 minutes dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 77 membres sont présents.
- 02 membres sont excusés.
- 22 membres sont absents.

Il s'agit de :

- |                                   |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. AGITO AMELA Carole             | 12. KUMBODIMO KABABILE Anna      |
| 2. AMINATA NAMASIA Bazego         | 13. LUHETO KIDIDI Platini        |
| 3. BANIO DEBHO Daniel             | 14. MUHANZI MUBEMBE Eustache     |
| 4. BASEANE NANGAA Christophe      | 15. MUMBERE MACHOZI Papy         |
| 5. BATUMOKO AFONZUNDE Jean-Pierre | 16. MWANDO KATEMPA Christine     |
| 6. EKUMBO LONGULU Moïse           | 17. NAA IKAMBA Simon             |
| 7. GEBANGA TARANGUTORO Norbert    | 18. NGAMBANI NGOVOLI Adonis      |
| 8. IDI TABANI Zakaria             | 19. NGOBILA MBAKA Gentiny        |
| 9. KABASELE TUBAJIKA Micke        | 20. NIKOMBA SABANGU Madeleine    |
| 10. KALONDA DELLA IDI Salomon     | 21. SAINI SAMUNDENGO Joe         |
| 11. KAYALA NINGA Renabelle        | 22. SINANGO NGBAKOLI Eddy-Pascal |

- 08 Sièges sont à pourvoir.

## II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

En liminaire, le Président informe l'Assemblée plénière des préoccupations du Groupe Provincial du KWANGO au sujet d'une épidémie qui sévit dans leur province et de la présence, en République Démocratique du Congo, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, d'une délégation des parlementaires du Parlement panafricain.

Ensuite, l'Assemblée plénière adopte le procès-verbal n°10 de la séance plénière du vendredi 22 novembre 2024.

1. **Examen et adoption du rapport de la Commission des Relations Extérieures relatif au projet de loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo de l'accord portant création de l'Agence de facilitation de transport en transit du corridor de Lobito, signé à Lobito, en République d'Angola, le 27 Janvier 2023**

Après le mot introductif du Président de la Commission des Relations Extérieures et la lecture du rapport par le Rapporteur, le débat est ouvert sur le rapport.

Les Sénateurs expriment, notamment, les préoccupations suivantes :

- la surcharge de l'exposé des motifs tel que formulé par la Commission ;
- la nécessité d'autoriser la ratification, l'accord ayant déjà été signé et le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale ;
- le risque d'extraversion de l'économie de la République Démocratique du Congo ;
- la nécessité de promouvoir les corridors nationaux ;
- la nécessité de faire une étude de coût-évaluation afin de connaître les avantages de ce projet ;
- le recours, plutôt, à la Zone de libre-échange continentale africaine et aux textes instituant l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- l'extension du projet de loi à d'autres produits et biens, en plus des ressources minières ;
- la prise en charge, par chacune de deux parties, de la construction et la réhabilitation de ses voies ferrées et routières ;
- la précision sur la date de la signature de l'accord ;
- les avantages socio-économiques qu'offre la signature de l'accord ;
- le recours préalable à l'expertise du Ministre des transports ;
- le renforcement du contrôle sur la douane ;
- la base constitutionnelle qui sous-tend la ratification d'un tel accord.

Après les réponses de la Commission, l'Assemblée plénière adopte le rapport, moyennant correction de la date de la signature de l'accord et procède à l'adoption du projet de loi, article par article.

Sur 75 membres qui prennent part au vote, 73 « oui », aucun « non » et 2 « abstention ».

Intervenant par motion d'information, le Sénateur Bienvenu ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu plaide en faveur des passagers du bateau MB TADJE qui ont vu leurs marchandises être jetées dans le fleuve Congo en date du 30 novembre 2024, pour cause de surchargement, alors que les frais de transport étaient payés.

## **2. Examen et adoption des rapports de la Commission Economique et Financière relatifs au projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice 2023 et au projet de loi de finances rectificatives de l'exercice 2024**

Après le mot introductif du Président de la Commission ainsi que la lecture des rapports, l'Assemblée plénière les adopte sans débat, à la suite de la motion de procédure du Sénateur LUANGA MUKELA Faustin.

Ensuite, procédant à l'adoption, article par article des deux projets de loi, l'Assemblée plénière adopte, sans amendements, les intitulés, les exposés des motifs ainsi que tous les articles, hormis l'article 12 du projet de loi portant reddition des comptes qui subit un amendement de forme consistant en l'élagage du groupe de mots « *il sied d'indiquer que* ».

Ensuite, l'Assemblée plénière vote chacun de deux projets de loi par 73 « oui », aucun « non » et 2 « abstention » sur les 75 Sénateurs qui prennent part au vote.

Par ailleurs, en application de l'article 56 du Règlement intérieur, l'Assemblée plénière prend acte de la liste des membres de la Commission spéciale chargée de la rédaction de la synthèse nationale des rapports des vacances parlementaires.

Il s'agit des Sénateurs suivants :

- *Pour les Groupes provinciaux* : GEBANGA, NKULU, KALAMBAYI, LINGEPO, KIMBULU, BULAKALI, MONDONGE, PUNGWE, BAHATI TITO, KAZADI, DIAHOYA, MANGBUKELE, BABANGA, KABONGO, MASHATA, KINDUELO, BACHEBANDEY, THSISEKEDI KABASELE, BOTEMA, BOKETSHU, KALUMBA, KASEREKA, MUYA, KANDA et KAYALA.
- *Pour les Groupes politiques* : KUMBODIMO, BUSSA, MULEKA, MWISHA, MBINGHO, REMO, MWAMIKEDI, NAWEJI, NGINDU, SAINI, BOLENGE et PUNGWE.

Sur ce, la séance est suspendue.

Il est 20 heures 07 minutes.

Fait à Kinshasa, le 02 décembre 2024.

La Rapporteure,

**Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA**



Le Président,

**Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE**

